MS36 / MAJ 12.02.21

## ACQUISITION DU FONDS PAR LE LOCATAIRE GÉRANT

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

## **PIÈCES OBLIGATOIRES**

- ♦ Le **FORMULAIRE M2** à compléter et à signer
- ◆ ACTE D'ACHAT DU FONDS original (fournir en plus l'autorisation du propriétaire si droit au bail non prévu dans l'acte d'achat)
- ♦ ATTESTATION de parution dans un journal d'annonces légales
- ♦ La <u>DÉCLARATION CMA 31</u> à compléter et à signer

## FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

♦ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « Tarifs »

## **POUVOIR**

♦ Si vous mandatez une personne : complétez le <u>Pouvoir</u> en 2 exemplaires (avec signature originale)

